



Obligation de payer une pension alimentaire ?

Par **sm59540**, le **29/12/2008** à **14:54**

Bonjour, je me permets de me tourner vers vos services pour connaître la conduite à tenir dans le cas de Me M, ma belle-mère. Je vais vite résumer son histoire :
Abandonnée à l'âge de 8 mois par sa mère biologique, M. a été recueillie puis élevée par sa grand-mère maternelle jusqu'à sa majorité. Feue sa grand-mère, qu'elle considérait comme sa propre mère, n'a jamais eu en compensation pour avoir élevé M, le moindre centime en guise de pension alimentaire. M. n'a donc connu ni amour ni responsabilité financière de la part de sa mère biologique.
Cela étant, la maman de M, fut frappée par la maladie d'Alzheimer et peu à peu, la famille de M. ne put plus gérer la maladie et les soins au quotidien. La maman fut donc placée en maison de retraite où quelques personnes seulement allaient lui rendre visite (dont M. qui n'était pas obligée de le faire compte tenu de l'importance qu'elle avait eu de la part de sa mère tout au long de sa vie)... M. fut toutefois la seule personne à réaliser que sa mère était maltraitée et subissait des négligences de part sa maladie. Elle a donc entrepris de lancer des procédures pour effectuer un changement de MDR. M. obtint gain de cause et sa mère fut placée, courant août 2008, dans une MDR réputée pour la qualité des soins et de la prise en charge médicale au quotidien.
Voilà de ça quelques jours, M. fut contactée par une de ses cousines qui, contrairement à M. a pu profiter de la fortune de la mère biologique de M., celle-ci exigeait de M. qu'elle paie une pension alimentaire pour sa mère afin que cette dernière puisse être soignée encore par l'établissement. Seulement, voilà, M. rencontre de très lourds problèmes financiers et est incapable, malgré elle, de pouvoir subvenir aux besoins de sa mère (il lui resterait moins de 200€ pour vivre le mois, une maison à charge et des animaux). La cousine qui, elle, est pleine aux as se dissimule derrière des faux semblants et justifie son incapacité à payer la part exigée, elle procède donc à un recours par commissariat de police et a mêlé à cette histoire, Monsieur le Maire du village de M. Est-ce normal qu'étant la seule à n'avoir pu jouir de la fortune de sa mère, qu'elle doive payer, en plus d'avoir été abandonnée en bas âge, pour une dame qui n'a jamais su la considérer ? Je me suis renseignée et il a été prouvé que la descendance pouvait être mêlée à l'affaire (les petits enfants dans ce cas-ci).

Est-ce possible d'exiger de la part des autres membres de la famille de payer ? Merci